



Refusons les déclassements arbitraires au concours chercheur-ses

A la publication des résultats du concours chercheur, un certain nombre de candidat.e.s n'étaient pas sur la liste d'admission après avoir été placé.e.s en liste principale par leur section de rattachement. Une majorité de ces candidat.e.s non classé.e.s avaient demandé leur retrait du concours pour prendre un autre poste en France ou à l'étranger. Cependant, à ce jour plusieurs déclassements sont restés sans explications malgré les demandes d'informations des candidat.e.s et de leurs collègues. Les DAS en charge des jurys d'admission et les directions des différents instituts concernés répondent avec nonchalance et sans explication motivées (voire les premiers arguments avancés sortent complètement de leurs prérogatives). **Cette situation est inacceptable pour des décisions d'une telle violence pour les candidat.e-s déclassé.e-s : nous demandons une communication claire et argumentée des motivations pour ces déclassements, surtout pour les candidat.e-s qui formuleraient une demande de recours gracieux.**

Le SNTRS-CGT ne remet pas en question l'organisation actuelle du concours, car celle-ci est cohérente avec la structure spécifique du CNRS constituée à l'après-guerre sous l'influence de Joliot-Curie notamment. De même, **le SNTRS-CGT reconnaît le rôle que peuvent jouer les jurys d'admission** dans le cadre d'un concours de la fonction publique. La réorganisation du classement doit rester son droit si celui proposé par les sections ne remplit pas les contraintes du concours. Cependant ce choix ne peut se faire à la légère et doit être d'une totale transparence pour ne pas sortir des prérogatives du jury d'admission. Si celui-ci observe une inadéquation entre le classement produit par les sections et les critères du concours, celle-ci doit être justifiée et clairement présentée aux sections (qui ont effectué un travail méticuleux) et aux candidat.e-s concerné.e-s. **Ne pas faire cet effort de transparence constitue un message d'arbitraire décisionnel envoyé par les directions d'institut à l'ensemble des agent.e-s du CNRS, quelles que soient leur catégorie et leur fonction.**

Dans le contexte actuel, les postes de fonctionnaires sont l'un des rares moyens qui permettent aux instituts de mener une politique de recherche cohérente dans la durée. **Tous les acteurs de la recherche publiques attendent chaque année les résultats des concours de tous les corps avec fébrilité : les candidat.e-s en premier lieu, mais également leurs collègues, responsables d'équipes, DU...** Tout nouvel arrivant statutaire constitue une bouffée d'oxygène dans le contexte de restriction des moyens humains et matériels. Les sections ont conscience de cette réalité et établissent les classements en prenant en considération l'ensemble des besoins de leur communauté. Elles prennent en compte les priorités scientifiques affichées par les intitulés de concours, mais également la nécessité de répartition des moyens tant au niveau géographique que thématique. **Notre syndicat défend partout le statut de fonctionnaire, seul rempart à la dérive austéritaire. La tenue rigoureuse des concours de la fonction publique à partir des seuls critères de mérite et de réponse au besoin sont à la base de cette conception de la recherche publique.**

Le SNTRS-CGT demande que la direction du CNRS prenne une position claire sur cette situation. Le problème de déclassements n'est pas un problème budgétaire donc aucune raison « externe » ne peut légitimer ces dérives autoritaires. S'opposer à l'arbitraire, c'est envoyer un message clair et positif aux agent.e-s : c'est leur engagement qui permet aujourd'hui de faire avancer la recherche publique, et c'est dans un cadre transparent et respectueux de la qualité de leur travail qu'ils continueront à évoluer.